



**Syndicat National des Professions
du Chien et du Chat**

44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT

snpcc@contact-snpcc.com

**Coronavirus : soutien à la trésorerie des TPE et PME
suite à refus de prêt garanti par l'Etat**



Les petites et moyennes entreprises à qui a été refusé le prêt garanti par l'Etat (PGE) et qui ont échoué à faire réviser ce rejet par la médiation du crédit peuvent bénéficier d'un dispositif de soutien à leur trésorerie fragilisée par la crise sanitaire.

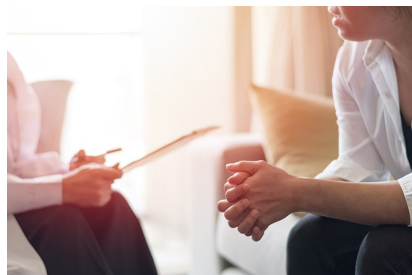
Le décret n° 2020-712 du 12 juin 2020 crée un dispositif d'aides ad hoc au soutien de la trésorerie des entreprises fragilisées par la crise de covid-19, ouvert jusqu'au 31 décembre 2020.

Ce dispositif s'adresse à des petites et moyennes entreprises qui :

- n'ont pas pu bénéficier d'un prêt garanti par l'Etat (PGE),
- ont échoué à faire réviser par la médiation du crédit cette décision de refus de PGE.

Pour être éligibles au dispositif, les petites et moyennes entreprises doivent répondre aux critères cumulatifs suivants : ...

[Accéder à l'article complet](#)



**Professionnels en
détresse... Soutien
psychologique - U2P**

Nombreux sont les professionnels affectés fortement moralement par cette période COVID, et c'est à ce titre qu'un numéro vert, pris en charge en totalité par l'U2P, a été mis en place à l'attention de l'ensemble des chefs entreprise de proximité en détresse psychologique ...

[Lire la suite](#)

Suite au coronavirus des mesures sanitaires sont à mettre en place dans vos établissements. Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter

Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son stylo



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Coronavirus

u2p-france.fr

LES AIDES AUX ENTREPRISES



Mise à jour
en continu.

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté ministériel du 20 juillet 2017 et pour les métiers que nous représentons

Votre confiance nous est indispensable, adhérez !
Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin d'adhésion.



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet, et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le comité du SNPCC

[Se désinscrire](#)

© www.snpcc.com 2020 all rights reserved.

